



Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents :

42 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LAROQUE DES ARCS
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT
Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER
Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme
LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE
QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN
Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. LAVAU Pascal,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat

Objet : Convention de participation financière entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et
Lot Habitat

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Sophie RAYNAL
Service : Habitat

Objet : Convention de participation financière entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et Lot Habitat

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 juin 2011, le Conseil municipal de la Ville de Cahors a délibéré sur la mise à disposition à Lot Habitat par bail emphytéotique, d'un immeuble en état de ruine situé au 97, rue Mascoutou à Cahors afin de permettre la réhabilitation du bâtiment. L'objectif de l'opération de Lot Habitat est de créer deux logements locatifs très sociaux.

Considérant que ce projet de réhabilitation de Lot Habitat figure parmi les objectifs inscrits dans le cadre des orientations stratégiques et du programme d'actions du **Programme Local de l'Habitat(PLH) 2009-2016** au titre du développement d'une offre d'habitat adapté,

Considérant que ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le cadre de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2015-2020** sur le centre-ville de Cahors, dont les objectifs prioritaires sont la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre le logement vacant et la lutte contre la précarité énergétique,

Considérant que le Grand Cahors et la Ville de Cahors ont engagé une politique de restauration et de reconstruction de la ville sur la ville dans le cadre du projet « **Cahors : Cœur d'Agglo** » et que l'un des axes prioritaires de ce projet est l'amélioration de la qualité d'habiter pour répondre aux besoins des habitants actuels mais aussi pour favoriser l'accueil de nouvelles populations dans le centre-ville,

Ce projet de réhabilitation de bâtiment en l'état de ruine en deux logements en secteur sauvegardé de Cahors s'inscrit pleinement dans les objectifs précédemment cités.

Le coût total de réhabilitation atteint 255 670 € TTC.

Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat et du Conseil départemental au titre du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration - logement très social) à hauteur de 43 000 €.

Il est convenu dans le PLH que le Grand Cahors subventionne le développement d'une offre adaptée à hauteur de 6 500 € par logement soit une subvention totale de 13 000 € par le biais d'une convention de participation financière.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider la participation du Grand Cahors sur cette opération à hauteur de 13 000 € inscrit au budget Habitat en 2016,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de participation financière entre le Grand Cahors et Lot Habitat ainsi que tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE